



Bulletin municipal

Édition février 2026

Sommaire

Mairie/Nouvelles du conseil	2 à 3
Informations municipales	3 à 5
Inspecteur en bâtiment	6
Sécurité civile	6 et 7
Calendrier des collectes	8

Bureau municipal (Hôtel de Ville)

168, route 112
Westbury, Québec, J0B 1R0
Tél. : 819 560-8450
Télécopieur : 819 560-8451

Horaire de l'Hôtel de Ville :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 12h	8h30 à 12h	Fermé au public	8h30 à 12h	Fermé
13h à 16h	13h à 16h		13h à 16h	

Pierre Reid / Maire

Mélanie Cyr /
Conseillère # 1Sylvain Hébert /
Conseillère # 2Claudia Gilbert /
Conseillère # 3Rock Lamontagne /
Conseiller # 4Cédéric Ménard /
Conseiller # 5Michaël Nadeau /
Conseiller # 6Directrice générale
Annik Desrosiers
Poste 4direction@westbury.caAdjointe de direction
Hélène Rancourt
Poste 3adjointe@westbury.caAdjointe de réception
Marilyne Pelletier
Poste 1reception@westbury.caInspecteur municipal
Firme Urbatek
Poste 2municipalite@urbatek.ca**RESSOURCES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Moisson HSF	Paniers de nourriture	819-451-2781
Moisson Cookshire	Paniers de nourriture	819-875-1431 (jeudi)
Centre d'action bénévole	Popote congelée (5\$ par repas)	819-560-8540
Cuisines Collectives HSF	Ateliers de cuisine et autonomie alimentaire	819-832-1176
Info Covid-19	Informations en lien avec la Covid-19	1-877-644-4545
Urgence psychosociale	Détresse, crise, violence, idées suicidaires et plus	819-821-4000 poste 0
Info-Santé et Info-Social (24/7)	Information médicale/ Soutien psychologique et social	811
Carrefour jeunesse-emploi	16 à 35 ans : peu importe le besoin	819-832-1513
Centre d'action bénévole	Personnes âgées et proches aidants	819-560-8540
La Passerelle	Femmes, femmes trans, personnes non-binaires et en questionnement	1-877-447-3423
Intro-Travail	Employabilité et orientation professionnelle	819-832-1750
Virage santé mentale	Problématique en santé mentale	819-877-2674
La Méridienne	Violence conjugale	1-888-699-3050
Sûreté du Québec (Cookshire)	Police	819-875-3331
Tel-Jeunes	Jeunes (24/7)	1-800-263-2266
La Relève	Famille et parents (soutien et écoute)	819-875-5050

RESSOURCES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS(SUITE)

Virage santé mentale	Problématique en santé mentale	819-877-2674(lundi au jeudi)
Drogue : aide et références	Consommation de drogues et alcool	1-800-265-2626
Jeu : aide et référence	Jeu excessif	1-800-461-0140
Interligne	Diversité sexuelle et de genre	1-888-505-1010
Prévention du suicide	Idées suicidaires	1-866-277-3553
Ligne parents	Parents	1-800-361-5085
Secours amitié Estrie	Écoute téléphonique généraliste	819-564-2323
DPJ	Maltraitance des enfants(signalament)	1-800-463-1029
Ligne aide abus aînés	Personnes aînées victimes de maltraitance	1-888-489-2287
CALACS Agression Estrie	Victimes d'agressions sexuelles	1-877-563-0793
Services Québec	Informations générales et aide au revenu	819-832-2403
Centre local de développement	Soutien et informations pour entreprises	819-560-8500

Nouvelles du conseil

SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2026

Séances régulières restantes du conseil municipal 2026 :

9 mars 2026	13 avril 2026
11 mai 2026	8 juin 2026
6 juillet 2026	10 août 2026
8 septembre 2026*	5 octobre 2026
9 novembre 2026	7 décembre 2026

Informations municipales

TAXES MUNICIPALES



Les dates pour les versements de taxes municipales 2026 sont :

- 1^{er} versement : 19 mars 2026
- 2^e versement : 14 mai 2026
- 3^e versement : 27 août 2026
- 4^e versement : 26 novembre 2026

Veillez payer vos dus pour éviter l'accumulation d'intérêts.

Les possibilités de paiement sont par Internet via le site de votre institution bancaire, par courrier ou en personne (chèque, argent ou carte débit).

Les soldes impayés portent intérêt à 12 % par année.

Merci d'effectuer vos paiements aux dates d'échéances, pour éviter l'accumulation d'intérêts.

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ADJOINTE DE RÉCEPTION



« Il me fait plaisir de participer à l'ensemble de l'équipe municipale. C'est avec égard et bienveillance que je collaborerai avec tous et que je rendrai service aux citoyens de la municipalité du Canton de Westbury. »

Marilyne Pelletier, Adjointe de réception

9 ZONES NEUTRES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Les zones neutres sont des lieux d'échanges sécurisés qui permettent à la population d'effectuer des transactions pour des achats en ligne sans avoir à fournir une adresse personnelle. Des parents séparés y ont aussi recours pour s'échanger la garde de leur(s) enfant(s). Chacune des zones neutres de la MRC comprend deux espaces de stationnements dédiés et est sous enregistrement vidéo en continu, 24h par jour, 7 jours par semaine. Il n'y a pas de surveillance policière proprement dite, mais la présence de caméras permet de revenir sur certains événements au besoin.

Les zones neutres de la MRC du Haut-Saint-François

Ascot Corner - Caserne de pompiers

60, rue Suzanne-B.-Jacques

East Angus et Canton de Westbuy - Casene de pompiers East Angus

217, rue Bilodeau

Cookshire-Eaton - Caserne de pompiers

200, rue Pope

Canton de Lingwick - Bureau municipal

72, route 108

Canton de Newport - Face à la salle communautaire

1452, route 212

Weedon - Bureau municipal

520, route 112

La Patrie - Bureau municipal

18, rue Chartier

Bury - Bureau municipal

528, rue Main

Dudswell - Bureau municipal

167, rue Main

SERVICE INCENDIE RIIREA

La Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus veille à la sécurité des citoyens d'East Angus, d'Ascot Corner et de Westbury. Elle étend également certains de ses services à d'autres municipalités par le biais d'ententes de collaboration.

Leur mission repose sur quatre volets essentiels : protéger, secourir, informer et prévenir. Au-delà de la lutte contre les incendies, leur équipe spécialisée intervient dans diverses situations d'urgence, notamment :

- Accidents de la route nécessitant des opérations de désincarcération
- Sauvetages nautiques
- Enquêtes sur les causes d'incendie
- Réponses à d'autres types de sinistres

Engagée et proactive, la Régie agit avec rigueur pour assurer une gestion efficace des risques sur l'ensemble du territoire qu'elle dessert.

RAPPEL SUR LES NORMES DE GARDE D'UN ANIMAL**Règlement numéro 2021-03 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux****Article 2.4.1 Normes de garde d'un animal**

Sur le terrain sur lequel est située l'unité d'occupation du gardien ou sur tout autre terrain privé où il se trouve avec l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain, tout animal, à l'exception des chats qui peuvent circuler librement, doit être gardé, selon le cas :

- 1) dans un bâtiment d'où il ne peut sortir ;
- 2) sur un terrain sous le contrôle direct du gardien. Celui-ci doit avoir une maîtrise constante de l'animal ;
- 3) sur un terrain clôturé de manière à contenir l'animal à l'intérieur des limites de celui-ci ;
- 4) dans un enclos extérieur aménagé conformément à l'article **2.3.8** du **présent règlement** ;
- 5) au moyen d'un dispositif de contention l'empêchant de sortir lorsque le terrain n'est pas clôturé.

Le gardien doit prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que la ou les normes de garde qu'il privilégie sont efficaces et qu'ils contiennent l'animal dans l'unité d'occupation du gardien eu égard à la race, à l'âge, au poids et aux caractéristiques de l'animal.

COMPTE DE TAXES 2026

Veillez prendre note que les comptes de taxes 2026 seront envoyés par la poste à la fin du mois de février. Dans le cas où, à la mi-mars, vous n'auriez pas encore reçu votre compte de taxes, il est de votre devoir de communiquer avec la municipalité au 819-560-8450, poste 1.



UN MOT DE URBATEK POUR LES CITOYENS

Les citoyens sont invités à communiquer avec **Urbatek** pour toute question relative aux règlements municipaux. Les demandes d'information ainsi que les demandes de permis doivent également être adressées à notre équipe. Il est par ailleurs possible de nous consulter afin de vérifier la conformité d'un projet aux règlements en vigueur. Pour toute demande, veuillez nous joindre par téléphone au 819-993-3244 ou par courriel à municipalite@urbatek.ca.

RAPPELS AUX CITOYENS

Opération de déneigement

Il est interdit de déposer ou de pousser la neige et la glace provenant d'un terrain privé sur les trottoirs, les rues ou tout autre espace public.

Lors du déneigement des cours et entrées privées, la neige doit être conservée sur votre terrain en tout temps. Merci de votre collaboration afin d'assurer la sécurité des usagers et de faciliter les opérations de déneigement.

Stationnement de nuit durant l'hiver

Pour assurer la sécurité et faciliter le déneigement, il est **interdit de se stationner dans les rues** de la municipalité pendant la période hivernale, soit du **15 novembre au 31 mars**, entre **0 h et 7 h**.

Abri d'auto temporaire

Pour profiter pleinement de l'hiver, les abris d'auto temporaires peuvent être installés du 1er octobre au 30 avril. Pensez à retirer votre abri **avant le 30 avril 2026** afin de respecter le règlement et de garder notre communauté belle et sécuritaire.

Merci de contribuer à une municipalité agréable pour tous !



Sécurité civile

CONSEILS POUR CONDUIRE PRUDEMMENT EN HIVER ADAPTER SA CONDUITE

- **Adapter votre vitesse** en fonction de la météo et des conditions routières;
- **Maintenir une distance sécuritaire** avec les véhicules qui sont devant vous;
- Demeurer attentifs et alertes, et **éviter les distractions** au volant;
- **Faire preuve de patience** en présence des véhicules d'entretien hivernal, car ceux-ci possèdent des angles morts dont vous devez vous méfier;
- **Allumer vos phares** lorsque requis (le mode « automatique » n'assure pas l'ouverture systématique des feux arrière);
- **Activer vos feux de route (hautes), vos phares antibrouillards et vos feux de position (hazard) lorsque la situation le requiert.** Vous serez ainsi visibles pour les opérateurs de machinerie et les autres véhicules lorsque la visibilité est mauvaise ou lorsqu'il y a de la poudrière.

LA TROUSSE 72 HEURES

Les citoyens devraient connaître les consignes à suivre en cas d'urgence et disposer d'une autonomie suffisante pour faire face aux **72 premières heures** suivant un sinistre.

Le saviez-vous ? Trois jours passent vite... mais **72 heures peuvent sembler très longues** lorsqu'une situation d'urgence survient.

L'objectif est donc de posséder des **articles essentiels** permettant à vous et à votre famille de subvenir à vos besoins durant les trois premiers jours. Ce délai correspond au temps dont les services d'urgence pourraient avoir besoin pour venir en aide aux personnes touchées, à celui requis par la municipalité pour mettre en place des mesures d'intervention, ou encore au temps nécessaire pour le rétablissement des services essentiels.

Nous vous invitons fortement à vous doter d'une trousse d'urgence de 72 heures.

Que doit contenir une trousse 72 h ?

- **Eau potable** : deux litres par personne et par jour, pour au moins trois jours.
- **Nourriture non périssable** pour trois jours.
- **Ouvre-boîte manuel.**
- **Radio à piles** et piles de rechange.
- **Lampe de poche** et piles de rechange.
- **Trousse de premiers soins** : bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques et analgésiques.
- **Articles d'hygiène** : brosse à dents, savon, serviettes, mouchoirs, papier hygiénique et sacs à ordures.
- **Couvertures ou sacs de couchage.**
- **Jeu de clés** pour la maison et la voiture.
- **Sifflet** pour signaler votre présence aux secouristes.
- **Bougies, briquet et allumettes.**
- **Couteau de poche multifonction.**
- **Masques antipoussière** pour filtrer l'air contaminé.
- **Photocopies de documents importants** : pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances (médicaments et lunettes) et liste de contacts d'urgence.

N'oubliez pas d'ajouter des articles adaptés :

- **À votre famille** : médicaments, équipements médicaux, aliments particuliers ;
- **Aux jeunes enfants** : lait maternisé, couches, biberons ;
- **Aux animaux domestiques** : nourriture, médicaments et accessoires.

En parcourant cette liste, vous réaliserez sans doute que vous possédez déjà la majorité de ces articles, bien qu'ils soient dispersés dans la maison. Il est donc recommandé de **regrouper ces éléments dans une seule trousse**, placée dans un endroit facilement accessible. Un sac solide et facile à transporter, comme un **sac à dos**, constitue un choix idéal.

Pourquoi ne pas transformer l'assemblage de cette trousse en **activité familiale** ?





À vos troussees !

CALENDRIER DES COLLECTES FÉVRIER À MAI 2026

FÉVRIER 2026

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6 	7
8	9	10	11	12	13 	14
15	16	17	18	19	20• 	21
22	23	24	25	26	27 	28











MARS 2026

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6 	7
8	9	10	11	12	13 	14
15	16	17	18	19	20• 	21
22	23	24	25	26	27 	28
29	30	31				

AVRIL 2026

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3 	4
5	6	7	8	9	10 	11
12	13	14	15	16	17• 	18
19	20	21	22	23	24 	25
26	27	28	29	30		

MAI 2026

D	L	M	M	J	V	S
					1  	2
3	4	5	6	7	8  	9
10	11	12	13	14	15  	16
17	18	19	20	21	22•  	23
24 31	25	26	27	28	29  	30

RECYCLAGE



COMPOST



DÉCHETS

Dates restantes pour les collectes des plastiques agricoles 2026

20 février – 20 mars – 17 avril – 22 mai – 26 juin
 24 juillet – 21 août – 18 septembre – 16 octobre – 13 novembre – 11 décembre
****Inscription obligatoire**

